NOTICE

SUR

Les Petites Soeurs de la Sainte-Famille

SHERBROOKE, P. Q.

La Communaute des Petites Soeurs de la Sainte-Famille.

Chaque société religieuse dans l'Eglise a une fin spéciale, un but propre et distinct. L'Eglise, dont l'esprit est éminemment conservateur, ne multiplie pas les communautés par simple caprice, pour ajouter un ornement de plus à la variété de celles qui l'embellissent déjà, ou pour donner au monde une preuve de plus de sa fécondité et de sa richesse. Ennemie des nouveautés, qui, à première vue, semblent venir déranger l'ordre et l'harmonie de ses institutions, elle sait cependant adapter sa discipline aux nécessités des temps, aux diverses circonstances qui, en manifestant de nouveaux besoins, réclament des secours spéciaux.

Pour fonder une société religieuse, il ne s'agit pas seulement de rédiger un code de lois qui reliera entre elles un certain nombre de personnes dans une routine prescrite d'exercices religieux. Il faut que cette nouvelle société ait un but spécial, qui, en répondant à de nouvelles exigences, en fera une oeuvre distincte, ayant son cachet particulier et des moyens proportionnés à la fin qu'elle se propose d'atteindre. Alors seulement, l'Eglise, si elle le juge à propos, pourra donner son approbation; et ainsi, tout en accroissant sa fécondité, elle sera à même, avec l'aide de cette nouvelle famille, de faire face à de nouvelles exigences, pour le plus grand bien spirituel et même temporel de la société humaine.

De là cette variété de communautés religieuses dans le parterre de l'Eglise, où, à côté des grands ordres, qui, semblables à des chênes séculaires, sont comme les modèles et les assises robustes de la vie religieuse, nous trouvons d'autres sociétés, moins brillantes, moins robustes sans doute, mais remplissant néanmoins un rôle distinct, ayant chacune leur utilité par le but spécial et déterminé qu'elles se proposent. Et toutes sont l'objet de la vigilante sollicitude de l'Eglise qui les approuve. Tout en travaillant chacune à son propre développement, et à la sanctification de ses membres par la pratique des voeux de religion commune à toutes et par l'exercice de

vertus spéciales, chacune d'entre elles a une oeuvre propre à remplir, une fin particulière à atteindre dans le domaine des âmes et souvent aussi des corps dans la grande famille humaine.

Aux unes la vie contemplative, loin du monde et de ses dangers; aux autres la vie active de la prédication, de l'enseignement. Celles-ci s'occuperont du soin des malades, des pauvres, des orphelins. Celles-là ne craindront pas de se dévouer aux travaux les plus humbles et se feront une gloire et un bonheur de servir les autres. Aussi l'Eglise peut-elle en toute vérité répéter la parole de St. Paul: "Omnibus omnia factus sum"; car toutes les nécessités des âmes et des corps trouvent toujours en elle une oreille attentive, un regard maternel, un secours désintéressé.

Parmi ces communautés dont l'humilité semble être le cachet spécial, nous tenons à mentionner celle des "Petites Soeurs de la Sainte-Famille", qui, comme son nom l'indique, se propose de reproduire la vie cachée et laborieuse de l'humble maison de Nazareth.

Fondation.

La Communauté des Petites Soeurs de la Sainte-Famille doit son origine à Soeur Marie-Léonie, née Paradis, qui, sous l'inspiration du Père Lefebvre de la Congrégation de Ste Croix, en jeta les premières assises à Memramcook, N. B., le 5 octobre 1874.

Marie Virginie Alodie Paradis naquit le 12 mai 1840 au bourg de l'Acadie, diocèse de Montréal. Après avoir fait ses études primaires sous la direction des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Laprairie, elle entrait à quatorze ans au noviciat des Soeurs de Ste Croix à St Laurent de Montréal, et le 22 août 1857 faisait sa profession religieuse entre les mains du vénéré fondateur des Pères de Ste Croix, le R. P. Basile Moreau, alors visiteur des établissements de sa société au Canada et aux Etats-Unis.

Unissant une belle intelligence et un jugement droit aux fortes habitudes de piété et de régularité qu'elle avait puisées au berceau de sa vie religieuse, elle se trouvait apte à tous les labeurs de l'enseignement et disposée à tous les sacrifices. Après avoir exercé son zèle dans divers couvents de la Société, elle se trouvait en 1874 à l'école Ste Marie d'Indiana; quand le Père Sorin la désigna pour aller fonder un établissement à Memramcook, N. B., avec six autres religieuses.

A peine y était-elle arrivée que le Père Lefebvre, qui en 1864 avait fondé le collège classique de Memramcook, pensa à réaliser le projet qu'il avait auparavant proposé au chapitre général à Paris, d'établir, avec le concours de Soeur Marie-Léonie, une communauté nouvelle exclusivement destinée au service temporel des maisons d'édu-

cation; il les voulut indépendantes des deux Instituts des Pères et des Soeurs de Ste Croix.

Telle fut l'origine de la Communauté des Petites Soeurs, comme on les désigna dès le début. C'était le 5 octobre 1874.

Les vocations ne tardèrent point à affluer en abondance. Jetée dans une terre féconde, au milieu de cette courageuse population acadienne, où la foi, en dépit des obstacles, est restée si vive et si tenace, la petite communauté ne pouvait trouver de milieu plus favorable à son développement. Et la grâce de Dieu, comme une rosée féconde, faisait germer, nombreuses et solides, les vocations religieuses au milieu de ces jeunes acadiennes que des évènements malheureux avaient pu condamner à la pauvreté et à l'ignorance, sans pouvoir jamais les dépouiller de la grâce et de la vertu.

Le collège de Memramcook devint ainsi le berceau, le noviciat et la maison-mère de la Communauté. L'évêque de St Jean, Mgr. Sweeney, sans accorder à l'oeuvre naissante une approbation canonique, daigna néanmoins en sanctionner toutes les professions religieuses.

Mais ce n'était là qu'un arrangement provisoire; et en 1894 on n'avait pas encore pu obtenir de l'Ordinaire l'autorisation d'exister canoniquement. Aussi le P. Lefebvre, qui sentait sa fin prochaine, travaillait-il ardemment à assurer l'avenir de ses Petites Soeurs, quand la Providence y pourvut dans la personne de Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, qui leur ouvrit gracieusement les portes de son diocèse en 1895. Dès le 5 octobre 1895, le noviciat et la maison-mère s'y voyaient transportés, à la grande allégresse d'une centaine de religieuses qui avaient déjà pris place dans les rangs de la Communauté. Et le 26 janvier suivant, Sa Grandeur publiait un mandement d'érection canonique, qui assurait définitivement la stabilité de l'oeuvre de la Rde Mère Marie-Léonie.

L'esprit de la Societe.

Le nom seul de la Société nous donne déjà une idée de son esprit: les Petites Soeurs de la Sainte-Famille, nom choisi à dessein par la Vénérée Fondatrice elle-même, qui a voulu jeter sur sa Communauté naissante le voile de l'humilité.

Par humilité elle accepte pour ses Filles le dernier rang, la condition la plus effacée. Oui, elles seront petites quant au rang, à la condition, écartant ainsi d'elles toute comparaison avec les autres Instituts ou plus anciens ou plus renommés dans l'Eglise; mais elles devront s'efforcer de devenir grandes quant au mérite, quant aux qualités de l'esprit et du coeur, quant aux vertus solides et à la perfection à atteindre.

L'esprit de la Société sera donc l'humilité.

Mais ce n'est point assez. Elle

ajoute: "Petites Soeurs de la Sainte-Famille." Et sur ce titre aimable et admirablement bien choisi, elle insiste, en écrivant ce qui suit: "La Sainte-Famille, dont les Petites Sœurs portent le nom, sera leur modèle et l'objet principal de leurs méditations. Elles aimeront à contempler le divin Sauveur se livrant aux travaux les plus bas et les plus obscurs; la Sainte Vierge se faisant l'humble servante de Jésus et de Joseph, et s'appliquant à tous les soins du ménage; enfin Joseph exerçant le modeste métier de charpentier."

Pouvait-on expliquer d'une manière plus précise, plus expressive cette appellation de Petites Soeurs? Et si le trait dominant de la vie de Jésus, de Marie et de Joseph est bien l'effacement, l'abaissement, en un mot, l'humiliation, l'humilité, on peut conclure que cette vertu est le signe distinctif, l'âme vivifiante des membres de la Société.

Oui, l'esprit pauvre et obscur de Nazareth, la fuite et le détachement du monde, l'amour du silence, du travail, de la prière, de l'obéissance, du renoncement, la vie de douce charité mutuelle qui régnait entre les trois personnes de la Sainte Famille: voilà bien l'héritage que la Vénérée Fondatrice a entendu léguer à toutes et à chacune de ses Filles. Pour couronner ce testament, ajoutez la conformité à la voloneé de Dieu, l'abandon à ses desseins, l'acceptation des épreuves de la vie, la sanctification des peines physiques et morales. Quelles sources de perfectionnement et d'apostolique fécondité pour les âmes appelées à vivre et à terminer leur carrière d'ici-bas dans la communauté des Petites Soeurs de la Sainte-Famille!

Les Fins de la Communaute.

La nature et le but de toute société religieuse sont souvent multiples et complexes. La Vénérée Fondatrice a tracé à ses Filles une double fin qu'elles doivent poursuivre et atteindre.

L'une, qui leur est commune avec toutes les âmes religieuses, c'est leur perfection ou sanctification personnelle, par l'observance des voeux de religion, et par la pratique des vertus spécialement par l'imitation de l'humilité intérieure et extérieure de la Sainte-Famille.

L'autre, qui leur est spéciale, c'est "le dévouement aux humbles travaux du ménage, principalement dans les collèges ecclésiastiques, et dans toutes ces maisons chères à la sainte Eglise dont le but est la formation des prêtres." Voilà, après le souci de leur âme, ce à quoi elles doivent plier leur corps, occuper leurs bras et leurs mains, leur personne entière. Cette fin, nous le savons, elles ne la perdent pas de vue; et si la Communauté des Petites Soeurs a pu si rapidement s'im-

planter et se répandre en si peu de temps dans un grand nombre de maisons, ce n'est, après la grâce de Dieu, qu'en vertu de l'admirable dévouement des pieuses Filles aux humbles travaux du ménage; ce n'est qu'en raison de la fin désignée qu'elles ont su si généreusement atteindre partout où la voix de Jésus, de Marie et de Joseph, a daigné les appeler aux travaux les plus bas et les plus obscurs, humbles servantes des prêtres et des évêques, s'appliquant à tous les soins du ménage. Combien de ces "Filles," jeunes encore, pieuses et dévouées, sont mortes déjà, revêtues de leur humilité et de leur modestie, enrichies des mérites de leur zèle et de leur fidèle imitation de la Sainte-Famille!

Leurs Oeuvres et leurs Occupations.

Les oeuvres, dans une société religieuse, sont le champ d'action qui permet aux sujets d'atteindre leur fin. Là se déploie leur industrie, se développe leur zèle; là, leur âme se perfectionne et gagne des mérites inestimables.

L'Institut des Pères de Ste Croix fut tout d'abord le seul à bénéficier, dans leurs divers collèges, de la collaboration et de l'appoint du labeur de la Communauté des Petites Soeurs de la Sainte-Famille.

Mais depuis 1895, époque de la translation de la maison-mère à Sherbrooke, les oeuvres de la Communauté se sont plus nettement dessinées. Elles embrasent aujourd'hui un plus vaste champ d'opération, de travail et de dévouement. L'Institut en effet a adopté d'entreprendre "les humbles travaux du ménage" dans les délégations apostoliques comme à Ottawa, dans les archevêchés et évêchés, universités et grands séminaires, collèges ecclésiastiques, juniorats et noviciats, et dans les communautés de prêtres religieux.

Quant aux occupations, les divers "travaux du ménage" sont indiqués dans cette énumération que nous trouvons dans les Constitutions: "Elles consistent à tenir les lingeries et les infirmeries, à faire la cuisine, les lavages, les racommodages des maisons où elles sont employées, et, selon leur capacité, à confectionner les habits des prêtres et des religieux."

Comme on peut le voir, il y a, selon les aptitudes, la formation préalable et l'expérience acquise, des charges et des offices pour toutes les religieuses: lingerie et infirmerie, cuisine et réfectoire, lavage et couture, sacristie et ornementation des autels parfois, soin des chambres, confection même des vêtements des prêtres et des religieux: tel est bien l'ensemble d'un intérieur de maison, tenu avec ordre et propreté. Et n'est-ce pas là vraiment la plus minutieuse et la plus complète reproduction du modèle, "l'humble servante de Jésus et de Joseph," l'exacte imitation de la Ste Vierge, dont la vie de trente années à Nazareth, et plus tard de trente autres peut-être avec St-Jean,

se consuma dans cette monotone et sublime coopération, dans cet apostolat si méritoire dans ses moindres détails?

Est-il une vocation plus enviable, une mission plus méritoire, que cette existence cachée, ignorée du monde, loin de ses dangers et de ses divertissements, à l'abri de sa vaine estime et de ses louanges plus vaines encore? Aussi, combien de jeunes filles, sans fortune et sans grande culture intellectuelle, ont rencontré, dans la Communauté des Petites Soeurs, avec la paix et le bonheur, la plus suave vie de famille qu'il soit possible de rêver au service de Jésus, de Marie et de Joseph! Vie de travail, il est vrai, mais vie de prière et d'union intime avec Dieu, vie tout entière animée de vues surnaturelles, d'espérances élevées, de charité apostolique à l'égard des enfants, des religieux, des prêtres, des évêques, tous élus de Dieu pour travailler au salut des âmes.

Cet apostolat des âmes, la plus petite des Petites Soeurs de la Sainte-Famille peut se garantir, en mourant, l'immense consolation d'y avoir contribué par son dévouement. Au seuil de l'éternité, Jésus, Marie et Joseph voudront-ils ignorer ce dévouement, et pourront-ils le laisser sans récompense?

J. M. J.

st vrai,
intime
imée de
es éle-
l'égard
prêtres,
u pour

plus pe-
Sainte-
nourant,
oir con-
Au seuil
Joseph
uement,
récom-

PAROLES DE MERE LEONIE, FONDATRICE.

Retrouvées dans ses notes.

Sans discourir, sans raisonner, obéir à l'ordre donné comme un humble enfant.

* * *

Voulez-vous avoir la paix dans l'esprit? Cherchez en toutes choses, partout, avant tout, le mépris.

* * *

Qu'on me loué, qu'on me blâme, je me mets au-dessus de tout et je ne pense qu'à mon âme.

* * *

Je ne raisonne pas; mais tout simplement je fais ce que je crois le mieux pour plaire à Dieu.

* * *

De temps en temps, dans nos occupations journalières élevons notre cœur vers le bon Dieu et disons-lui: "C'est pour vous, mon Dieu, ce travail."

* * *

Quand vous aurez fait de votre mieux ce qu'on vous demande, si néanmoins vous n'avez pas obtenu le succès attendu, ne vous troublez pas! Dieu qui voit vos intentions vous en récompensera quand même.

* * *

Le chemin du ciel étant le chemin royal de la Sainte Croix, il ne faut pas croire qu'on peut y arriver par un chemin de roses, car, comme l'a dit Notre Seigneur, le disciple n'est pas plus grand que le maître.